



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

BILAN 2023

De la stratégie nationale de
prévention et de lutte contre la
pauvreté au pacte des solidarités

EN BRETAGNE

PACTE DES
SOLIDARITÉS

mars 2024

SOMMAIRE

Éditorial	3
I. La pauvreté en Bretagne	4
II. La mise en oeuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté	6
1. Une politique contractualisée avec les collectivités territoriales	
2. Le soutien aux associations	
3. La participation des personnes concernées	
4. Les groupes de travail	
5. La conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté	
III. Les engagements	10
1. 1 ^{er} Engagement : Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants	
2. 2 ^e Engagement : Soutenir l'autonomie des jeunes et leur garantir un parcours de formation	
3. 3 ^e engagement : Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile	
4. 4 ^e engagement : Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé	
5. 5 ^e engagement : Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté	
6. 6 ^e engagement : Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis	

COORDINATION

Préfecture de la région Bretagne, Commissaire à la lutte contre la pauvreté

CRÉDITS PHOTOS

Les photos présentes dans ce bilan proviennent de sources différentes, mentionnées au cas par cas sur le crédit de chaque photo. Par défaut, elles proviennent du pôle communication interministérielle de la préfecture de la région Bretagne.

ÉDITORIAL



Philippe GUSTIN
Préfet de la région Bretagne
Préfet de la zone de défense
et de sécurité Ouest
Préfet d'Ille-et-Vilaine

L'inflation qui avait atteint son pic au début 2023 a fortement ralenti pour s'établir, en glissement annuel, à 3,4% en décembre 2023. Toutefois, c'est sur l'alimentation qu'elle est restée la plus marquée à 7,2% après une année 2022 où elle fut plus forte encore.

En revalorisant le SMIC et les prestations sociales, en agissant auprès de la grande distribution, l'État a aidé les ménages modestes. Mais il a aussi agi plus spécifiquement en direction des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, par exemple en renforçant son soutien aux associations d'aide alimentaire, en lançant le programme « mieux manger pour tous » et en apportant des financements exceptionnels aux associations qui luttent contre la précarité étudiante.

En anticipation de la loi sur le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, le département d'Ille-et-Vilaine expérimente depuis le 1^{er} juillet, l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sur le territoire de Redon – Vallons de Vilaine.

Toujours en matière d'expérimentation, Rennes, Redon Agglomération et Vannes sont retenues pour mettre en place des "Territoires zéro non-recours" à compter du 1^{er} janvier 2024. Le non recours est en effet, un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes. Aujourd'hui, on estime que 34% des personnes qui ont droit au RSA ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir. Les porteurs de projets mobiliseront une pluralité d'acteurs (collectivités, associations, caisses de sécurité sociale, bailleurs sociaux, etc.). L'objectif est de développer des démarches ciblées pour informer et accompagner les personnes sur leurs droits : accès aux RSA, Prime d'activité, mais aussi chèque énergie, aide personnalisée au logement (APL) ainsi que l'accès aux services publics.

En 2024, un nouveau Pacte des solidarités prolongera la Stratégie pauvreté. Ce pacte engageant l'ensemble des parties prenantes nationales est décliné au niveau départemental par un nouveau cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales, homogène et englobant des actions collectives au service des plus fragiles. Ces Pactes locaux de solidarités s'articulent étroitement avec la mise en place de *France Travail* dans le champ de l'insertion.

Afin de construire les futurs pactes locaux des solidarités, une démarche de diagnostic préalable, mettant en regard, besoins de la population et offre de services existante, a été lancée. Elle se terminera au premier trimestre 2024. En octobre 2023, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a publié pour chaque région, un panorama de la pauvreté, avec des données au niveau intercommunal et des focus sur différents profils. Les principaux enseignements vous sont présentés dans ce bilan.

Ce rapport est l'occasion pour moi de rappeler l'engagement des services de l'État, des collectivités territoriales, du réseau *France Travail*, des caisses d'Allocations familiales (CAF) et des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) dans la lutte contre la pauvreté. C'est aussi le moment de saluer l'engagement des bénévoles associatifs et des travailleurs sociaux.

I. LA PAUVRETÉ EN BRETAGNE

Source : Panorama de la pauvreté en Bretagne : une diversité de situations individuelles et territoriales, Insee dossier Bretagne, n°6, novembre 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7679721>

En Bretagne, en 2020, 11,2% de la population des ménages fiscaux dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce taux de pauvreté place la Bretagne au 2^e rang des 13 régions de France métropolitaine et se situe bien en dessous du niveau national, qui s'établit à 14,4%. Seuls les Pays de la Loire connaissent un taux de pauvreté plus faible (10,5%). Ainsi, l'Ille-et-Vilaine, avec un taux de 10,7%, et le Finistère (11%) font partie des dix départements les moins affectés par la pauvreté. Le Morbihan (11,5%) et les Côtes-d'Armor (12,1%) connaissent également un niveau de pauvreté inférieur à la moyenne nationale.

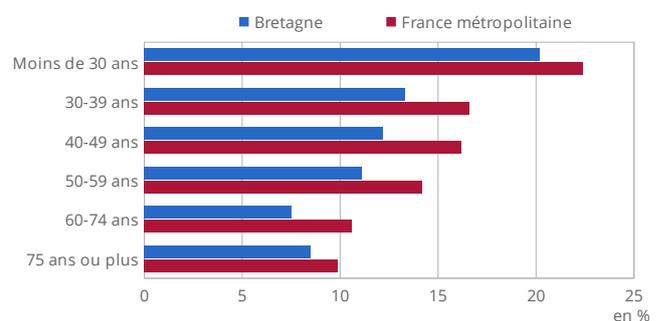
L'espace urbain dense, où se situent la majorité des logements sociaux, est comme au niveau national le plus touché par la pauvreté. À l'inverse, l'espace urbain intermédiaire est relativement préservé en Bretagne en comparaison du niveau de pauvreté dans ce type d'espace au plan national. Le taux de pauvreté est le plus faible dans l'espace rural périurbain. La pauvreté est en revanche plus présente dans l'espace rural non périurbain, en particulier dans le Centre Bretagne.

Si la pauvreté monétaire est moins fréquente en Bretagne qu'au niveau national, elle est aussi moins « intense » : le niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté dans la région est supérieur à celui de l'ensemble des ménages métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté. Comme dans l'ensemble du pays, les mécanismes de redistribution atténuent la pauvreté. Sans eux, 17,4% des ménages bretons pourraient être considérés comme pauvres. Ainsi, en Bretagne, 32,4% des revenus des ménages pauvres sont constitués de prestations sociales (36,8% en France métropolitaine).

Le taux de pauvreté varie selon l'âge, en Bretagne comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, mais il reste inférieur à celui enregistré au niveau national pour toutes les tranches d'âge. Alors que la pauvreté monétaire touche 20,2% de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, elle ne concerne que 7,5% de ceux dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans. Cependant, contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale, le taux de pauvreté est un peu plus élevé pour les ménages dont le référent fiscal est âgé d'au moins 75 ans que pour ceux de la tranche d'âge précédente.

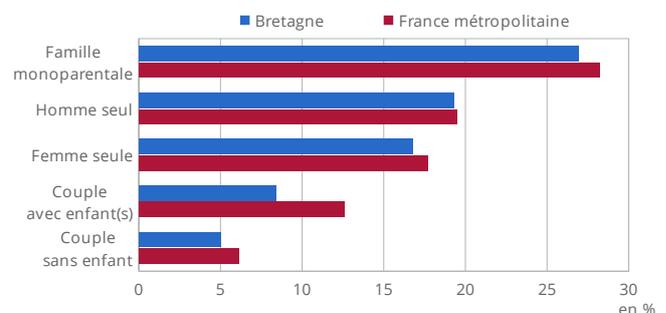
La situation familiale est également un facteur discriminant en matière de pauvreté. Les familles monoparentales sont bien plus fréquemment en situation de pauvreté, même si c'est légèrement moins le cas qu'au niveau national. Les contextes familiaux favorisant la pauvreté sont ainsi plus souvent vécus par des femmes, davantage concernées que les hommes par la monoparentalité mais également par de plus faibles revenus, notamment pour celles qui vivent seules et ont un âge avancé. Les personnes seules font aussi partie des types de ménages plus souvent exposés à des situations de pauvreté. Ce constat est alors un peu plus marqué pour les hommes seuls, pour lesquels le taux de pauvreté se rapproche de celui observé au niveau

► 4. Taux de pauvreté monétaire en 2020 selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 5. Taux de pauvreté monétaire en 2020 selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

national. En revanche, les couples avec enfant(s) sont en Bretagne nettement moins souvent en situation de pauvreté qu'à l'échelle de la France métropolitaine. Enfin, les couples sans enfant sont les ménages les moins concernés par des situations de pauvreté.

Parmi les ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils peuvent être identifiés, représentatifs en particulier de la diversité de leur lien à l'emploi.

Le premier profil recouvre les ménages pauvres retraités. Dans la région comme sur le reste du territoire national, ce profil se singularise par une part importante de personnes vivant seules et de couples sans enfant. Il représente 30,1% des ménages pauvres. Il est plus présent dans les zones rurales loin des grandes communes.

Les ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté constituent un deuxième profil. celui-ci se caractérise par une forte présence des couples avec enfant(s), notamment des familles de 3 enfants ou plus. Ces ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans une commune rurale périurbaine. Ils représentent 19,2% des ménages pauvres.

Les ménages non insérés sur le marché du travail dont le référent fiscal a moins de 30 ans représentent 10,6 % des ménages en situation de pauvreté. Il s'agit majoritairement de personnes vivant seules et locataires dans le parc privé. La population de ce troisième profil réside principalement dans les territoires les plus urbanisés.

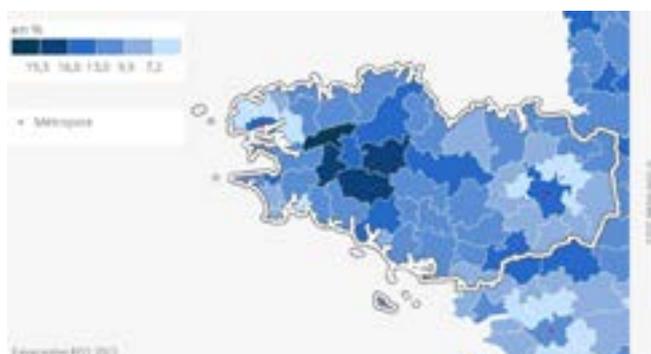
Le profil des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement regroupe 11,5% des ménages pauvres. Ce quatrième profil est davantage composé de couples avec enfant(s) que l'ensemble des ménages pauvres. Il rassemble notamment des indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants, etc.), qui ne sont cependant que peu ou pas insérés dans l'emploi. Les indemnités de chômage occupent une part importante dans leur revenu. Par ailleurs, ces ménages sont un peu plus nombreux à résider dans une commune rurale périurbaine.

Le cinquième profil, qui regroupe 13,7% des ménages en situation de pauvreté, est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Une majorité des ménages de ce profil est constitué de personnes occupant seules leur logement (majoritairement des hommes), mais celui-ci regroupe aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant(s). Le revenu disponible de ces ménages se distingue par une part plus importante des minima sociaux, des indemnités de chômage et des prestations logement.

Enfin, le dernier profil regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social. Il compte 14,9% des ménages en situation de pauvreté. La part de familles avec enfant, notamment de 3 enfants ou plus, y est plus importante. Les familles monoparentales représentent plus d'un tiers de ces ménages. Ce profil est caractéristique des territoires les plus denses. La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées par rapport aux autres profils de pauvreté.

La pauvreté peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales. Les territoires peuvent en effet présenter différentes fragilités économiques et sociales. La Bretagne est la région où la part de la population vivant dans une intercommunalité considérée de ce point de vue comme « très fragile » au niveau national est la plus faible. Ce classement s'appuie sur des indicateurs choisis pour chaque thème de fragilité (insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins et accès aux services publics). Il ne signifie pas que les EPCI bretons ne sont pas concernés par ces formes de fragilité mais plutôt qu'ils sont bien situés par rapport à l'ensemble des EPCI de France métropolitaine.

► 8. Taux de pauvreté monétaire en 2020 par EPCI



EPCI : établissement public de coopération intercommunale.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

II. LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

« *La pauvreté ne doit plus se transmettre en héritage* » (Emmanuel Macron, 2018).

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été pensée avec cette injonction.

Pilotée par Madame Anne Rubinstein, déléguée Interministérielle à la prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP), sa mise en œuvre est confiée aux commissaires à la lutte contre la pauvreté placés auprès des préfets de région.

Le budget global de la stratégie en Bretagne

Chaque année, les commissaires à la lutte contre la pauvreté disposent d'une enveloppe globale pour la mise œuvre de la stratégie au niveau des territoires. En Bretagne, le budget de la stratégie s'élève à 10,16 millions d'euros et permet au commissaire avec la DREETS et les DDETS, sous l'autorité du préfet de région, de financer des projets et des actions s'inscrivant dans l'objectif national de lutte contre la pauvreté.

- 2,14 M€ pour la contractualisation CALPAE avec les départements et les métropoles
- 4,92 M€ pour la cantine à tarification sociale (cantine à 1€)
- 1,74 M€ pour le soutien aux associations
- 0,73 M€ pour le programme *Mieux manger pour tous*
- 0,32 M€ pour l'aide alimentaire aux étudiants
- 0,31 M€ pour l'investissement social (formation des professionnels de la petite enfance, 1000 premiers jours, etc.)

Le rôle du commissaire à la lutte contre la pauvreté



Laurent Alaton, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en Bretagne assure la coordination et le pilotage interministériel au niveau régional de la

stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en mobilisant l'ensemble des administrations concernées par les différentes politiques publiques y concourant : petite enfance, hébergement et logement, économie, emploi, formation, éducation, jeunesse, santé et médico-social.

Il accompagne les préfets de département et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) pour la préparation des conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté ainsi que sur la préparation des Pactes Locaux des Solidarités qui prendront la suite au 1^{er} janvier 2024.

Les 6 engagements de la stratégie

1. Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants
2. Soutenir l'autonomie des jeunes et leur garantir un parcours de formation
3. Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile
4. Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé
5. Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté
6. Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis

1. Une politique contractualisée avec les collectivités territoriales

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) a prévu dès 2019 la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les départements ainsi qu'une contractualisation avec les conseils métropolitains volontaires à partir de 2020.

Les conventions avec les conseils départementaux ont pour objectifs :

- La réduction des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA à 30 jours à compter de la date d'ouverture des droits au RSA
- La baisse des délais d'entrée en accompagnement à deux semaines à compter de la date d'orientation
- La signature du contrat d'engagement réciproque dans un délai d'un mois à compter de la date d'orientation comme mentionné à l'article L. 262-35 du code de l'action sociale et des familles
- Le doublement du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global

Les conventions avec les métropoles visent à co-financer des actions de lutte contre la pauvreté particulièrement adaptées au contexte local. Ainsi la convention avec Rennes- Métropole est axée sur la jeunesse.

	Crédits 2023
DÉPARTEMENTS	
Côtes-d'Armor	419 296€
Finistère	629 286€
Ille-et-Vilaine	706 774€
MÉTROPOLES	
Brest Métropole	200 000€
Rennes Métropole	178 512€
TOTAL	2 143 868€



Un **Pacte des solidarités** remplace et prolonge la Stratégie pauvreté. Ce pacte engageant l'ensemble des parties prenantes nationales sera décliné au niveau départemental par un nouveau cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales, homogène et englobant de l'action collective au service des plus fragiles. Ces Pactes locaux de solidarités seront déployés à partir du 1^{er} janvier 2024. Ils devront s'articuler étroitement avec la mise en place de *France Travail* dans le champ de l'insertion.

2. Le soutien aux associations

En premier lieu, une attention particulière a été portée à l'émergence ou au renforcement de dynamiques partenariales pour assurer l'efficacité des actions menées. Dans cet objectif, les crédits ont été prioritairement utilisés en complémentarité avec les financements sectoriels existants pour :

- Financer des actions innovantes qui ne rentrent pas dans le cadre du droit commun, ou leur essaimage
- Financer des dépenses de structuration de l'offre, notamment d'ingénierie ou de logistique
- Faire effet levier sur les financements des acteurs locaux et favoriser leur coordination

- Assurer l'animation de groupes de travail thématiques ou d'instances de gouvernance avec les acteurs associatifs et territoriaux ainsi que les personnes concernées.
- Financer des actions transverses à plusieurs thématiques ou acteurs.

Comme les années précédentes, les crédits d'alliances locales des solidarités ont eu vocation à financer des projets en direction des plus modestes de tous âges, qu'il s'agisse d'insertion, de mobilité, d'alimentation, d'accès aux droits, d'hébergement, de prévention, de soutien à la parentalité ou encore de santé, etc.

Au final, 1 740 281 € ont pu financer 68 projets (dont 37 dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 2 ou 3 ans).

Financement des projets		
	Nombre de projets	Crédits 2023
Côtes-d'Armor	8	165 710 €
Finistère	13	283 630 €
Ille-et-Vilaine	12	238 632 €
Morbihan	18	573 330 €
Interdépartemental	9	267 047 €
Régional	8	211 932 €
Total	68	1 740 281 €

3. La participation des personnes concernées

La contribution des personnes concernées à l'élaboration et à la conduite des politiques de solidarité est indispensable pour gagner en efficacité. Il s'agit d'une manière de travailler qu'il faudrait rendre systématique. Pour autant, la participation des personnes concernées soulève des questions spécifiques comme la prise en charge des frais de transports, de la restauration, la reconnaissance monétaire ou symbolique de leur engagement. Elle pose aussi des questions de méthode pour permettre une prise de parole construite dans un cadre ordinaire de concertation comme une réunion et éviter le décrochage. Des techniques alternatives existent ou sont à inventer (conférence inversée, groupe miroir, enregistrement préalable, etc.) pour donner davantage corps à l'ambition de la participation des personnes concernées.

FOCUS

Le travail pair

Le travail pair se traduit par la rémunération d'une activité d'accompagnement fondée sur des savoirs issus des expériences de vie des personnes. Sa philosophie repose sur l'ambition d'un accompagnement co-construit avec la personne précaire, dans le respect de son projet de vie.

La journée de sensibilisation du 9 mai 2023 : « les rencontres : Le travail pair – Découvrir – Expérimenter » :

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a organisé, le 9 mai 2023 à Rennes, en partenariat avec le Projet territorial de santé mentale d'Ille-et-Vilaine (PTSM 35), l'École des hautes études en santé publique (EHESP), des personnes concernées et des travailleurs pairs, un événement régional autour du Travail Pair, intitulé *Pair aide : Bénévolat et professionnalisation*.

210 personnes ont assisté à cet après-midi (33% de pair-aidants et bénévoles, 62% professionnels et acteurs institutionnels, 5% élus, étudiants), qui avait pour but de faire découvrir, sensibiliser et promouvoir les enjeux du travail pair et les différentes formes de pair aide en Ille et Vilaine, aux acteurs professionnels de l'accompagnement, aux bénévoles et au grand public de manière générale.

4. Les groupes de travail

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté en Bretagne ont été invités à partager leurs expériences, à exprimer leurs attentes et à décrire les pistes de progrès qu'ils identifient. Dans la continuité de la démarche de concertation entreprise depuis 2019, le commissaire à la lutte contre la pauvreté a lancé 6 groupes de travail, avec l'appui technique de l'agence « La Belle Éthique ».

- Groupe 1 : Enfance, adolescence et vie étudiante en situation de pauvreté
- Groupe 2 : Familles monoparentales
- Groupe 3 : L'accès aux droits et le non-recours
- Groupe 4 : Le vieillissement des personnes en situation de précarité
- Groupe 5 : La mobilité solidaire
- Groupe 6 : Le logement des personnes en situation de pauvreté

Ils correspondent à des segments de la lutte contre la pauvreté encore insuffisamment explorés.

Les groupes se sont réunis deux ou trois fois entre novembre 2022 et avril 2023. Ce qui en était attendu, étaient à la fois le repérage de bonnes pratiques et l'élaboration de propositions. Certaines propositions ont été intégrées dans l'appel à projets lancé au printemps 2023.

Les inscriptions étaient libres. Plus de 150 professionnels, élus ou personnes concernées se sont mobilisées. Que chacun soit ici remercié, notamment les co-animateurs des groupes.

5. La conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté

Réunissant services de l'État, collectivités, associations et travailleurs sociaux, la conférence régionale s'est tenue à Brest, le mardi 17 octobre 2023, à l'occasion de la journée nationale du refus de la misère. Elle avait pour thème « *L'Accès à la vie culturelle et artistique pour les personnes en situation de pauvreté et la présentation du Pacte des solidarités* ».

- Elle a rassemblé 200 personnes.



©Agence La Belle Éthique

III. LES ENGAGEMENTS

Engagement #1 : Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

En Bretagne, comme ailleurs, la proportion de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté est supérieure à celle de la population générale. De même, les enfants et notamment ceux qui vivent dans une famille monoparentale ont un risque plus important de pauvreté.

La Stratégie de prévention et de Lutte contre la Pauvreté œuvre intervient pour :

- Développer **les modes d'accueil de la petite enfance**, notamment en réservant des places pour des parents en recherche active d'emploi (places AVIP) ou qui ont des horaires atypiques.
- Renforcer **la formation continue des professionnels de la petite enfance** accueillant des enfants de moins de trois ans issus de familles défavorisées, ou en risque de vulnérabilité. Le plan de formation concerne aussi bien les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile, etc.) que ceux de l'accueil collectif exerçant au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). En Bretagne, 8 actions de formation ont été programmées.

Ces actions concourent au programme des 1 000 premiers jours (du 4^e mois de grossesse au 2 ans de l'enfant) qui constitue le socle d'une politique de justice sociale s'attaquant aux inégalités qui apparaissent lors des stades précoces du développement de l'enfant.

• **Cantines à 1€** : Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'État soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

À cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.



©DIPLP

Les collectivités volontaires sont désormais **344** en Bretagne

- 103 dans les Côtes-d'Armor
- 90 dans le Finistère
- 96 en Ille-et-Vilaine
- 57 dans le Morbihan

La progression continue puisqu'en 2023, 77 nouvelles communes ont adhéré (+29%).

• **Les Territoires éducatifs ruraux (TER)**

La démarche part du constat suivant : les enfants des écoles rurales réussissent aussi bien voire mieux leur scolarité primaire que les enfants des zones urbaines. Mais ils sont cependant moins nombreux à poursuivre des études supérieures en particulier dans les filières d'excellence. Le TER est donc une alliance entre les établissements d'un secteur (un collège et les écoles autour) et les collectivités locales pour permettre aux enfants de gagner en ambition.

Trois territoires existent en Ille-et-Vilaine :

Dol-de-Bretagne	Val d'Anast	Guipry-Messac
-----------------	-------------	---------------

La Dotation d'Action Territoriale (DAT) de la fondation Break Poverty



©Association article 1



©Association article 1

C'est une démarche qui vise à mobiliser les entreprises aux côtés des collectivités locales et des associations pour lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Sur un territoire donné, ce sont les entreprises qui financent les actions (petite enfance, décrochage scolaire et accès au premier emploi). Il s'agit de mécénat.

La démarche est cadrée et officiellement validée dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. En Bretagne, elle est déployée à Lorient et Rennes.

Engagement #2 : Soutenir l'autonomie des jeunes et leur garantir un parcours de formation

En raison de freins liés à leurs parcours (méconnaissance voire défiance à l'égard des institutions, manque de confiance en eux, etc.), de l'absence de revenus et d'un logement stable ainsi que de freins d'ordre social, médical ou économique, une partie de la jeunesse peut se retrouver exclue ou en marge de l'offre d'accompagnement existante pour leur insertion professionnelle.

Ces jeunes, en termes d'attentes, recherchent d'abord un accompagnateur qui les comprend, les écoute et leur redonne confiance. Ils plébiscitent des solutions concrètes et simples, pour l'accès aux biens essentiels, au logement ou aux soins pour répondre à leurs besoins de court terme. Ils nécessitent une approche globale de leur situation et la prise en compte de l'ensemble des problématiques et freins, tant au niveau des jeunes eux-mêmes, qu'au niveau de leur environnement.

Ces solutions doivent pouvoir agir de manière simultanée et coordonnée sur l'ensemble des difficultés et nécessitent un temps d'accompagnement pour le faire.

♦ Service civique Unis - cités

Le bailleur social Aiguillon & Unis Cité se sont associés pour l'année 2023-2024 afin de permettre aux volontaires en service civique d'effectuer leur mission de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique et aux économies d'énergie en réalisant des actions de porte à porte dans les 3 quartiers prioritaires de la ville de Rennes suivants :

- Villejean
- La Poterie
- Bréquigny



Porte à porte Unis-Cités ©Unis Cités

◇ L'obligation de formation des 16-18 ans

L'obligation de formation est l'une des mesures importantes de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Instaurée par l'article 15 de la loi du 26 juillet 2019 "pour une école de la confiance", l'obligation de formation s'applique à tous les jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire. Elle vise à renforcer la lutte contre le décrochage mais également à encadrer l'accompagnement dont les mineurs qui seraient sortis du cadre scolaire obligatoire doivent bénéficier.

Désormais, au-delà de l'obligation scolaire, tout mineur de 16 à 18 ans doit être en situation, d'emploi, de formation (sous statut scolaire, ou sous un autre statut) ou d'accompagnement (missions locales, etc.)

Cette obligation, qui incombe aux familles, doit permettre de réduire significativement le nombre de *Not in Education, Employment or Training* (NEET) de 16 à 18 ans.

La réforme s'accompagne d'une évolution des pratiques de repérage, de suivi et d'accompagnement des jeunes. Elle implique aussi bien les services de l'Education nationale (CIO, MLDS, FOQUALE, etc.) que les membres du service public de l'emploi, en particulier des missions locales. Elle associe les collectivités territoriales au titre de leurs compétences, en matière d'orientation et de formation pour le conseil régional, en matière de protection de l'enfance et de prévention spécialisée pour les conseils départementaux. Initiée avant la crise, cette mesure gouvernementale est intégrée dans le plan "1 jeune 1 solution". Elle fait l'objet de moyens, principalement confiés aux missions locales, et d'objectifs opérationnels précis exprimés par les administrations centrales.

FOCUS

Le Contrat Engagement Jeunes - volet jeunes en rupture (CEJ-R)

Le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, jusqu'à 29 ans révolus s'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés, qui "rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation" (article L.5131-6 du code du travail).

De nombreux facteurs peuvent expliquer la situation de « rupture » d'un certain nombre de jeunes par rapport au service public de l'emploi et plus généralement par rapport aux institutions, et témoignent de leur vulnérabilité sociale :

- L'isolement et la distance aux institutions quelles qu'elles soient (SPE, écoles, structures sociales, etc.).
- **Un cumul de difficultés** : précarité financière ; précarité dans le logement ; santé fragilisée (certains jeunes ayant pu traverser des situations de grande pauvreté ou de violence familiale) ; situation de handicap parfois sans qu'aucune démarche de reconnaissance officielle n'ait été engagée ; addictions plus ou moins récentes ; problématique d'illettrisme et d'illectronisme ; absence de diplôme ; peine à se projeter ; absence de réseaux de sociabilité et professionnels et de connaissances des codes professionnels (que l'environnement immédiat ne peut transmettre (la famille ou les proches vivant souvent dans la même situation d'exclusion) ; freins cognitifs et pratiques à la mobilité ; charge précoce de famille etc.

Les principaux objectifs du CEJ-R sont les suivants :

- Une démarche d'aller-vers pour repérer les jeunes en rupture
- Une démarche d'accompagnement vers la mission locale en vue de l'ouverture du CEJ et de l'insertion socio-professionnelle du jeune
- Un co-accompagnement dans le cadre du CEJ construit avec la mission locale, en proposant au jeune des actions adaptées à sa situation, relevant de sa prise en charge globale (logement, santé, etc.), dans le but de sécuriser son accompagnement vers l'emploi durable ; un suivi le cas échéant du jeune après sa sortie du CEJ afin de lui permettre de poursuivre sereinement son parcours d'insertion professionnelle.

En Bretagne, 2 000 jeunes bénéficient ou vont bénéficier du CEJ-R.

◊ La plateforme de mobilité de la mission locale We Ker

La plateforme mobilité We Ker a vocation à proposer deux services complémentaires : un service de conseil en mobilité et un service de conseil au permis de conduire. Parallèlement à l'accompagnement spécifique des bénéficiaires à la mobilité, la plateforme propose une offre de services de prestations collectives de formation à la mobilité tels que des ateliers mobilité ou des séances de préparation au code de la route.

Plateforme We Ker ©We Ker



◊ Aide alimentaire aux étudiants

L'association Cop1 a pu se développer en région Bretagne afin de venir en soutien aux étudiants par une aide alimentaire complétée d'un dispositif d'accompagnement favorisant l'accès aux droits, à la culture, au sport et à l'emploi. Chaque semaine, l'association accueille 200 étudiants afin de leur proposer des paniers alimentaires gratuits, de les renseigner puis de les rediriger vers des aides et professionnels dédiés.



Distribution Cop1 à Lorient
©Association Cop1 – Solidarités Étudiantes

L'association est implantée à Lorient depuis octobre 2023 et en cours d'implantation à Brest, dont l'ouverture est prévue avant le printemps 2024.

Engagement #3 : Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

La première conséquence de la complexité de notre système de protection sociale est un taux de non-recours élevé. Des initiatives destinées aux publics les plus précarisés ont été complétées par plusieurs démarches de simplification au cours du quinquennat précédent : l'accès simplifié puis automatique à la Complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, la "contemporanéisation" des APL, le développement d'initiatives de pré-remplissage des formulaires ou encore les projets de *datamining*¹ de la CNAF.

Malgré ces initiatives, le niveau de non-recours reste élevé, particulièrement pour les populations les plus vulnérables :

- En moyenne un tiers des foyers éligibles ne recourent pas au RSA chaque trimestre, et un cinquième de façon durable².
- Les personnes marginalisées renoncent souvent à plusieurs droits.
- Un tiers des bénéficiaires potentiels n'a pas recours au minimum vieillesse³.

Au-delà de l'important effet d'appauvrissement direct des ménages, ce non-recours affaiblit l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

- Le non-recours augmente le coût social et économique de la pauvreté sur le long terme.
- Il amoindrit l'efficacité des politiques publiques du fait d'une moindre connaissance par les pouvoirs publics des personnes concernées et d'une difficulté consécutive à adapter les dispositifs censés les accompagner.

1 — Le « data-mining » est un procédé qui consiste à construire des modèles prédictifs de comportements, à partir de l'observation d'un grand nombre de données. Il peut être utilisé pour effectuer un premier ciblage des dossiers d'allocataires avec des anomalies mais aussi de détecter les non-recours.

2 — Dossier n°92 de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats ».

3 — Étude de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en 2019.

◇ "Territoires zéro non-recours" (TZNR)

Suite à un appel à projets national, les territoires de Rennes, Redon et Vannes sont retenus pour mettre en place l'expérimentation des "Territoires zéro non-recours" à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, de nombreuses actions sont menées selon les principes suivants :

- Une méthode partenariale accrue ;
- Le développement des démarches d'aller-vers ;
- La formation des aidants et des usagers aux outils numériques.
- Le renforcement de la détection et de l'accompagnement face aux situations de précarité, dont la précarité énergétique.

Plusieurs projets de dispositifs mobile permettant d'aller à la rencontre des habitants qui ne viennent plus dans les institutions, ont été soutenus.

- Les associations d'aide alimentaire ont été soutenues grâce à des crédits exceptionnels.
- Le programme « Mieux Manger pour tous » a été lancé en 2023. Ce sont 30 projets qui ont été retenus. Ils portent sur :
 - le développement du don agricole,
 - la création d'outils partagés de transformation et de conditionnement de denrées alimentaires,
 - le développement du pouvoir d'agir des personnes,
 - la mise en place d'actions concrètes pour renforcer, développer et promouvoir les actions de coopération en faveur d'une accessibilité alimentaire.



Cuisine mobile de la banque alimentaire
©Banque Alimentaire 35

Transports d'Utilité Sociale

« L'expérimentation du Transport d'Utilité Solidaire (TUS), inscrit dans la loi mobilité (LOM) de 2019, a pu débuter en 2023 sur le pays de Brest grâce au soutien financier de l'État. En partenariat avec le CCAS de la ville de Brest et du CLIC, l'expérimentation porte pour le moment sur le fait de pouvoir faire bénéficier de ce transport à des publics précaires et fragiles éligibles à l'urgence alimentaire mais dans l'incapacité de se rendre dans les lieux de distribution (resto du cœur, banque alimentaire). Le TUS permet donc ici l'accès aux droits des plus vulnérables. »



Projet TUS ©Don Bosco

Engagement #4 : Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé

Les publics précaires présentent un risque accru de pathologies lourdes, psychiatriques, cardio-vasculaires ou encore de diabète : l'espérance de vie des personnes ayant vécu à la rue à un moment de leur vie est ainsi réduite d'au moins 10 ans. Ces personnes souffrent deux fois plus que le reste de la population de troubles psychiques et/ou addictologiques.

La prise en charge financière des soins a été améliorée. La prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie a été effective dès la fin de l'année 2020.

Au-delà du renforcement de dispositifs d'accompagnement et de prise en charge, il est devenu primordial pour lutter efficacement et rapidement contre les inégalités de santé dans chaque territoire, d'améliorer la coordination entre les acteurs du champ sanitaire et social. Pour cela un cadre de gouvernance renforcé a été mis en place dans chaque ARS autour de la question des inégalités de santé, permettant une vision partagée des besoins entre les acteurs institutionnels, les représentants associatifs, les élus et les experts.

Les fonds d'intervention régionaux (FIR) des agences régionales de santé ont également été abondés pour engager des démarches de réduction des inégalités de santé, sur la base des diagnostics territoriaux élaborés dans le cadre de ces instances de gouvernance stratégique.

FOCUS

Le Travail Alternatif Payé À la Journée (TAPAJ)

Le TAPAJ, est un programme innovant mêlant insertion par le travail et réduction des risques.

Ce dispositif est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, en situation de grande précarité, en habitat instable ou sans domicile fixe, peu ou pas diplômé et consommateurs de substances psychoactives.

Le TAPAJ permet donc un accès direct à une activité professionnelle rémunérée en fin de journée, par l'intermédiaire de plateaux de travail (d'une durée minimum de 4h). Ce programme est encadré par des travailleurs sociaux et propose un accompagnement global (médiop-psycho-social) dont l'objectif principal est un retour au mieux-être et par conséquent, une entrée progressive dans la vie active.



TAPAJ à Lorient ©Douar Nevez

Engagement #5 : Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a fait de l'accès à l'emploi l'un de ses axes structurants de déploiement. Les conventions État/département (CALPAE) ont ciblé en priorité l'insertion des bénéficiaires du RSA avec un double objectif : accélérer leur entrée dans un parcours d'insertion d'une part et renforcer l'accompagnement vers l'emploi à travers le dispositif de garantie d'activité d'autre part.

La stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté vise aussi à lever les freins périphériques à la reprise d'emploi dont la mobilité.

Mise en place de l'expérimentation "**Territoire zéro chômeur de longue durée**" (TZCLD). Aujourd'hui, six territoires bretons sont engagés dans l'expérimentation : Pipriac- St Ganton (35), Rennes (Le Blosne), Vannes (Minimur), Centre-Ouest Bretagne, Saint-Brieuc et Saint-Thégonnec (29).

♦ Gédélis

Durant trois jours, l'entreprise Geldelis a accueilli et accompagné un groupe de quatre personnes éloignées de l'emploi afin de suivre la fabrication de tartes qui seront données aux associations d'aide alimentaire bretonnes. Près de 3 700 tartes de 1,2 kg ont été fabriquées, avec deux recettes : une tarte salée (duo de carottes, haddock fumé) et une tarte sucrée (patates douces, carottes, noix de pécan caramélisées).

Un bilan positif ayant permis d'offrir aux bénéficiaires des produits de qualité tout en faisant découvrir le secteur de l'agroalimentaire à des personnes en recherche d'opportunité professionnelle.

◇ Chantier d'insertion Ti PASS

Le chantier Ti PASS de l'association Don Bosco vise à mobiliser et à créer de nouveaux formats de parcours pour s'adapter aux besoins des personnes très éloignées de l'emploi dans une logique de "l'emploi d'abord". L'association expérimente à travers son volet Ti PASS Transversal, un chantier passerelle qui propose aux personnes un contrat de travail démarrant à 12h/hebdomadaire. La progressivité proposée favorise la remobilisation du public. L'encadrant socioprofessionnel s'appuie sur les activités des autres chantiers d'insertion pour travailler sur des projets valorisants et/ou répondant à des commandes. Le travail d'ouverture sur l'extérieur, les visites et rencontres avec les chantiers du territoire vise la poursuite et la consolidation du parcours en chantier dits « classiques ».

◇ LinkedOut

L'association Entourage a développé et consolidé son programme LinkedOut, fondé sur une approche réseau, qui vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, pour lesquelles le manque de réseau social et professionnel constitue un frein majeur à leur insertion.



LinkedOut ©Etourage

Sur l'année 2023, l'association a accompagné 40 candidats vers l'emploi, 20 à Lorient et 20 à Rennes avec 41% de sorties positives, 2 CDI, 2 CDD de plus de 6 mois, 5 CDD de moins de 6 mois, 1 formation qualifiante, 1 création d'entreprise et 5 intérim. 10 candidats sont encore en parcours à Lorient et 10 à Rennes.

Du côté professionnel et partenarial: 95 citoyens ont été engagés dans des actions de soutien (en tant que connecteurs et coachs), 57 associations partenaires ont été accompagnées pour accélérer la recherche d'emploi de leurs bénéficiaires.

Enfin, 50 entreprises partenaires ont été plus inclusives grâce à ce projet et 137 entreprises ont été sensibilisées au message de Linkedout sur le recrutement inclusif.

Engagement #6 : Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis

Mise en œuvre du plan "Logement d'abord" 2019-2023 prévoit notamment la fin de la gestion « au thermomètre » des capacités d'hébergement dans son **programme d'urgence "un logement d'Abord"**.

Ce programme a permis d'augmenter le relogement dans le parc social des personnes en hébergement généraliste ou sans abri. Il a également permis d'augmenter les places en pension de famille et de développer l'intermédiation locative. Sur les territoires de mise en œuvre accélérée (Quimper, Loudéac, Lorient et Rennes), la coordination des acteurs donne des résultats positifs.

Le dispositif "**Un chez-soi d'Abord**," vise l'accès au logement de personnes sans-abri qui souffrent de troubles psychiques sévères en leur apportant un accompagnement renforcé. Son essaimage a été amplifié depuis 2021, sur les villes moyennes et en zone rurale, par exemple, dans les Côtes-d'Armor.

◊ Tachenn la roulotte

La tribu de Tachenn (Traduction tachenn= le terrain, la place, le champ)

L'association propose des chantiers forestiers alternatifs pour des jeunes en errance. Une subvention permet de financer la construction par les jeunes de 10 habitats légers type mobil home. Ils seront implantés sur le site de l'ancienne déchetterie de Lannion, à proximité des chantiers forestiers et leur utilisation sera gérée par l'association.



Tachenn, la roulotte ©Tachenn



Tachenn, la roulotte ©Tachenn

◊ Les service locaux d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)

La Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'investit dans la lutte contre la précarité énergétique en milieu rural. Des visites à domicile gratuites, réalisées par les chargées de visites de l'ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne), sont proposées aux propriétaires et locataires très modestes. Ces visites permettent de faire un diagnostic du logement et de la situation sociale du ménage. Des premiers équipements sont installés pendant la visite (rideaux thermiques, ampoules basses consommation, etc). Les chargées de visites accompagnent ensuite les ménages dans différentes démarches à la suite de la visite, et notamment, vers les rénovations énergétiques du logement. En 2023, 80 visites et accompagnements ont été réalisés.



Contact presse :

pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Pour plus d'informations :

<https://solidarites.gouv.fr/le-pacte-des-solidarites-lutter-contre-la-pauvrete-la-racine>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*